



SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 SEPTEMBRE 2026

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout mardi 8 septembre 2026 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Yvan Pettigrew

CONSEILLERS (ÈRES) : Guylaine Lavoie
Jonathan Rioux
François Potvin
Brenda Bélanger
Samuel Sirois
Alexandre Côté

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Yvan Pettigrew, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale est présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 22 Divers demeurent ouverts.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation CPE La Baleine Bricoleuse
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. Colloque de zone
7. Immeuble au 280, rue Principale Ouest / 2^{er} vers. sur 5
8. Bibliothèque municipale de Saint-Éloi
9. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / Deuxième versement
10. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / Autorisation pour l'installation de lumière Del dans les poteaux de la rue des Bassins
11. Achat génératrice pour le garage municipal
12. Bonbonne de propane pour la génératrice au garage municipal
13. Mandater un électricien pour connecter la génératrice au garage municipal
14. Demande de subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Comité de Relance / Madame Catherine Le Houillier et Monsieur Stéphane Bilodeau

2026-09-155



15. Demande de subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Comité de Relance / Monsieur David Bérubé
 16. Servitude terrain appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel
 17. Mandater un arpenteur pour la servitude du terrain appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel
 18. Retrait de la Municipalité de Saint-Éloi de l'étude sur le regroupement des services incendie de la MRC des Basques
 19. Achat poteau pour clôture à neige au site de traitement des eaux usées
 20. Chemin d'hiver
A- Sel à déglacage / Abrasif
 21. Voirie
A- Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation / Chemin des Trois-Roches
B- Travaux à venir
 22. Divers
A- Chien
B- Stationnement salle Adélard-Godbout
C- Arbre
 23. Période de questions
 24. Levée de l'assemblée
-

3. PRÉSENTATION CPE LA BALEINE BRICOLEUSE

Madame Laurie Vaillancourt fait une présentation du CPE de la Baleine Bricoleuse de Trois-Pistoles. Elle informe les gens qu'il y a de la place qui demeurent inexploitées en milieu familial en raison d'un manque de locaux. Elle demande s'il y aurait des locaux de disponible à Saint-Éloi afin d'ouvrir un milieu familial. Les membres du conseil lui proposent l'ancien bureau municipal. Madame Vaillancourt viendra prochainement visiter le local pour vérifier si le tout est admissible aux exigences d'un service de garde en milieu familial.

.....

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

2026-09-156

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2026-09-157

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 8 septembre 2026.

Annie Roussel, Directrice générale/greffière trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2026-09-158

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 09-2026 des comptes payés soit accepté au montant de \$1 008.99 et que le bordereau numéro 09-2026 des comptes à payer soit accepté au montant de \$38336.65 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....



2026-09-160

6. COLLOQUE DE ZONE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2026 à Biencourt. Les frais de 75\$ plus taxes pour l’inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....

7. IMMEUBLE AU 280 RUE PRINCIPALE OUEST/2^{ième} VERS. SUR 5

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a fait l’achat de l’immeuble du 280 rue Principale Ouest à Saint-Éloi le 23 septembre 2024 ;

Attendu que la Municipalité s’est engagée par contrat notarié à payer au vendeur le solde, soit la somme de 50 00.00\$, au moyen de cinq versement annuels, égaux et consécutifs de 10 000\$ chacun sans intérêt, à la date d’anniversaire du contrat soit le 23 septembre de chaque année subséquente jusqu’au 23 septembre 2029 inclusivement ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 10 000\$ pour le deuxième versement à la Caisse Desjardins des Basques. Le tout payé avec le fond général.

.....

2026-09-161

8. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 350\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l’achat de papeterie.

.....

2026-09-162

9. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / DEUXIÈME VERSEMENT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier versement au montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en avril 2026 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, il y a quelques années déjà, d’avoir les procès-verbaux des réunions de la Corporation de Loisirs ainsi qu’un suivi budgétaire mensuel avant de verser le deuxième versement ;

Attendu qu’il reste un montant de 1500\$ à donner pour l’année 2026 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la municipalité aura reçu les procès-verbaux de l’année 2026 ainsi que leur relevé bancaire et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l’électricité et autres.

.....

2026-09-163

10. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / AUTORISATION POUR L’INSTALLATION DE LUMIÈRE DEL DANS LES POTEAUX DE LA RUE DES BASSINS



2026-09-164

CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi souhaite procéder à l'installation de lumières DEL sur deux poteaux appartenant à la Municipalité situés sur la rue des Bassins;

CONSIDÉRANT que cette installation vise à améliorer l'éclairage des lieux lors des activités organisées par la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi;

CONSIDÉRANT que les travaux devront être réalisés de façon sécuritaire par un électricien accrédité et conformément aux normes et règlements applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi à installer des lumières DEL sur deux poteaux municipaux situés sur la rue des Bassins;

QUE l'installation soit effectuée de manière sécuritaire par un électricien accrédité, sans endommager les infrastructures municipales, et dans le respect des normes applicables;

QUE les lumières et leurs accessoires demeurent sous la responsabilité de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi, notamment en ce qui concerne leur installation, leur entretien et leur retrait, le cas échéant.

.....

11. ACHAT GÉNÉRATRICE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé à Spécialités Électriques une soumission pour l'achat d'une génératrice;

ATTENDU QUE la soumission reçue a été analysée par les membres du conseil;

ATTENDU QUE la soumission de Spécialités Électriques, au montant de 11067.90\$ plus les taxes applicables, représente l'offre la plus avantageuse et conforme aux besoins de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de la génératrice par Spécialités Électriques pour un montant de 11067.90\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser Madame la Directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat;

Que la dépense soit payé par la subvention du PRABAM.

.....

2026-09-165

12. BONBONNE DE PROPANE POUR LA GÉNÉRATRICE

Attendu que le garage municipal est le centre de rassemblement substitut en cas d'urgence;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait installer une génératrice au garage municipal;

Attendu que la génératrice fonctionne au propane;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice générale de communiquer avec Propane Sélect



2026-09-166

de Rivière-du-Loup et Unoria Énergie afin de faire une soumission pour l'installation et la location de deux réservoirs de propane pour alimenter la génératrice. La plus basse des deux soumissions sera accepté. Le tout sera payé par la subvention PRABAM.

.....

13. MANDATER UN ÉLECTRICIEN POUR CONNECTER LA GÉNÉRATRICE AU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Électriques Alain Pelletier inc. pour faire la connexion de la génératrice au garage municipal. Le tout sera payé par la subvention PRABAM.

.....

2026-09-167

14. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / COMITÉ DE RELANCE / MADAME CATHERINE LE HOUILLIER ET MONSIEUR STÉPHANE BILODEAU

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2026-06-116;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Madame Catherine Le Houillier et Monsieur Stéphane Bilodeau ont fait parvenir un courriel en date du 10 août 2026 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présenté à la séance du conseil du mois septembre 2026;

Considérant que Madame Catherine Le Houillier et Monsieur Stéphane Bilodeau ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Madame Catherine Le Houillier et Monsieur Stéphane Bilodeau ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2026-06-116 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l'évaluation municipale de la résidence lors de l'achat au montant de 2707.50\$;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 2707.50\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Madame Catherine Le Houillier et Monsieur Stéphane Bilodeau par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

2026-09-168

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / COMITÉ DE RELANCE / MONSIEUR DAVID BÉRUBÉ

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2026-06-116;



2026-09-169

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s’il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur David Bérubé a fait parvenir un courriel en date du 18 août 2026 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présenté à la séance du conseil du mois septembre 2026;

Considérant que Monsieur David Bérubé a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur David Bérubé a droit selon le programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l’article 9 de la résolution #2026-06-116 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l’évaluation municipale de la résidence lors de l’achat au montant de 1227.50\$;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 1227.50\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur David Bérubé par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

16. SERVITUDE TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR JOCELYN CÔTÉ ET MADAME ANNIE ROUSSEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi désire acquérir une servitude sur une partie de l'immeuble appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel, connu et désigné comme étant le lot 5 547 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

ATTENDU QUE cette servitude est requise afin de permettre le prolongement du projet d’égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie sur la rue des Champs;

ATTENDU QUE les conditions d'acquisition ont été négociées avec les propriétaires et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à cette acquisition;

ATTENDU QU’un mandat sera donné à un arpenteur-géomètre en vue de réaliser les acquisitions requises et de procéder aux démarches pour l’obtention des servitudes permanentes nécessaires pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser l'acquisition d'une servitude sur une partie de l'immeuble décrit ci-dessus, appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel;
2. D'autoriser le versement d'une somme de 5000\$, ainsi que le paiement des honoraires professionnels, les frais de description technique, des frais de notaire, des frais de publication et de toute autre dépense nécessaire à la réalisation de cette transaction soient payés par la Municipalité de Saint-Éloi;
3. Que suite aux travaux de creusage par l’entrepreneur, que le terrain soit remis tel qu’avant les travaux;
4. Que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Arianne Michaud, notaire de la firme Côté Ouellet Thivierge, pour effectuer la servitude dans le cadre de ce projet ;



2026-09-170

5. D'autoriser Monsieur le maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;
6. Que les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne la servitude appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel lors de la signature du contrat;
7. Que les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement en ce qui concerne les honoraires du notaire Arianne Michaud pour le contrat fait pour l'acquisition de la servitude au moment venu;
8. Que les dépenses afférentes à cette acquisition soient imputées au programme de la TECQ.
-

17. MANDATER UN ARPENTEUR POUR LA SERVITUDE DU TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR JOCELYN CÔTÉ ET MADAME ANNIE ROUSSEL

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut poursuivre le projet d'égouts, de traitement des eaux usées sur la rue des Champs;

ATTENDU QUE cette servitude est requise afin de permettre le prolongement du projet d'égouts, de traitement des eaux usées sur la rue des Champs;

Attendu que la servitude doit être arpenté et borné pour passer les tuyaux d'égouts;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate la firme Pelletier & Couillard, arpenteur-géomètre, à arpenter et borné la servitude sur le terrain appartenant à Monsieur Jocelyn Côté et Madame Annie Roussel. Les frais de description technique pour cette vente sera payé par la Municipalité.

.....

2026-09-171

18. RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI DE L'ÉTUDE SUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DES BASQUES

CONSIDÉRANT que la MRC des Basques a entrepris une étude portant sur le regroupement des services incendie des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Éloi fait partie de cette démarche d'étude sur le regroupement des services incendie;

CONSIDÉRANT que, après analyse de la situation et des enjeux liés à cette démarche, le conseil municipal de Saint-Éloi souhaite mettre fin à sa participation à l'étude sur le regroupement des services incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de confirmer officiellement son retrait de cette démarche auprès de la MRC des Basques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Éloi se retire de l'étude portant sur le regroupement des services incendie menée par la MRC des Basques;



2026-09-172

QUE la Municipalité de Saint-Éloi informe officiellement la MRC des Basques de sa décision et de son retrait dans la poursuite de l'étude et de la démarche de regroupement;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Basques ainsi qu'aux personnes concernées par cette démarche.

.....

19. ACHAT POTEAU POUR CLÔTURE À NEIGE AU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Éloi veut installer de la clôture à neige afin de pouvoir accumuler de la neige sur le Filtre Granulaire Intermittent à Recirculation (FGIR) au site de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de poteaux, de clôture et de « tie-rap » destinés à l'installation des clôtures à neige;

CONSIDÉRANT que cet achat est requis afin de permettre à notre employé municipal d'effectuer adéquatement les travaux d'installation des clôtures à neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 63 poteaux, cinq rouleaux de clôture et les « tie-rap » nécessaires à l'installation des clôtures à neige au site de traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Éloi, selon les besoins identifiés par le technicien en eaux usées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

.....

20. CHEMIN D'HIVER

A- SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

2026-09-173

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Sel Frigon inc.
Prix: 129.50\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

Sel Warwick Inc.
Prix : 145\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

Somavrac
Prix : 163.20\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Frigon inc. pour l'achat du sel à glace pour la saison 2026-2027. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 74tm au coût de 129.50\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....



2026-09-174

21. VOIRIE

A- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS A DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la SER des Basques et les transporteurs de l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QU'il y des transports de bois privés qui ne sont pas comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'auprès des groupements forestiers desservant le territoire municipal;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 10 voyages de bois par jour sur une période de 200 journées par année au chemin des Trois-Roches de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 7 voyages de bois par jour sur une période de 150 journées par année sur la Route de la Station de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 7 voyages de bois par jour sur une période de 150 journées par année le Rang 4 Ouest de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin des Trois-Roches	2.4 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	2000
Route de la Station	1.4 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	1050
Rang 4 Ouest	2.8 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	1050

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 6.6 km.

.....



2026-09-175

B- TRAVAUX À VENIR

Les membres du conseil discutent des travaux à venir dans les prochains mois avec l’employé municipal.
.....

22. DIVERS

A- CHIEN

Suite aux plaintes reçus durant le mois d’août concernant les chiens, les membres du conseil demandent à la Directrice générale de mettre un mot, dans le rapport municipal ainsi que sur FaceBook, informant de nouveau la population du règlement sur les animaux et que la municipalité fera en sorte que les plaintes reçues soient suivies d’un constat d’infraction.
.....

B- STATIONNEMENT SALLE ADÉLARD-GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE la cour située au 356 rue Principale Est soit la salle Adélar-Godbout, est destinée principalement au stationnement des utilisateurs, employés, fournisseurs et visiteurs autorisés de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QU’un véhicule non autorisé est régulièrement stationné dans cette cour sans lien avec l’utilisation des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ce véhicule nuit à l’utilisation normale de la cour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une utilisation adéquate et sécuritaire de son terrain;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande que le stationnement dans la cour de la salle Adélar-Godbout soit réservé aux personnes utilisant les installations de la salle;

QUE tout véhicule stationné sans autorisation puisse faire l’objet d’un avis demandant à son propriétaire ou à son conducteur de déplacer le véhicule;

QUE la Municipalité soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter cette restriction de stationnement, conformément aux lois et règlements applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Éloi fera faire une pancarte en vinyle collé sur un Alupanel par l’imprimerie Publicom indiquant « Stationnement réservé aux utilisateurs de la salle Adélar-Godbout – Remorquage à vos frais ».

.....

C- ARBRE

Les membres du conseil discutent des arbres sur le terrain de la salle Adélar-Godbout. Ceux-ci demandent à la Directrice générale de faire des recherches pour trouver un élagueur afin de faire couper les branches dans ses arbres avant les neiges.
.....



2026-09-176

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

24. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h38.

Yvan Pettigrew, maire
Yvan Pettigrew, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Yvan Pettigrew, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Pettigrew, maire
Yvan Pettigrew, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale